

ORDRE DU JOUR DU 4 JUIN 2012

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2012
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Ministère des Transports - Rôles et responsabilités des municipalités et du MTQ dans le cadre de la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
 - MMQ - Rapport annuel 2011
 - Carrefour Jeunesse Emploi - Vidéo promotionnelle de la MRC des Chenaux
 - MRC des Chenaux – Vente pour défaut du paiement des taxes
 - MRC des Chenaux – Cours d'eau Bradley
 - Sainte-Anne-de-la-Pérade – Protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna
 - Députée de Vachon – concernant le projet de loi 14
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2012
8. Distribution de plants d'arbres / 17 mai 2012
9. Collecte de pneus - résultat
10. Résolution pour autoriser un cadeau à l'occasion de la fête du 50^{ième} anniversaire sacerdotale de monsieur Clément Jacob
11. Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie
12. Résolution pour autoriser la vérification des extincteurs chimiques de l'édifice municipal
13. Assurance collective délégation de la MRC de Mékinac pour une demande de soumissions
14. Assurance collective – Mandat à monsieur Pierre Piché, ASQ-Consultant en avantages sociaux – Gestion du Collectif d'assurance des municipalités de la Mauricie
15. Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol
16. Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage
17. Résolution relative à la tonte du gazon au cimetière de la Fabrique St-Luc
18. Questions diverses
19. Période de questions
20. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 juin 2012, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère
Messieurs	Marc Cossette, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Robert Normandin, conseiller Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 17, comme suit :

- Résolution pour autoriser les paiements de comptes
- Ministère des Transports – trafic lourd route Thibeault
- Machinerie des Chenaux Inc. - Félicitations
- Luminaire de rue – Parc industriel
- Méchoui du Comité des Loisirs et Social – Félicitations
- Tour Charles Bruneau – Autorisation de passage

3. Résolution 2012-06-78

Approbation des procès-verbaux du mois de mai 2012

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mai 2012, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2012-06-79

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Françoise Asselin appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mai 2012, datée du **1^{er} juin 2012**, du numéro **210888** au numéro **210921** incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **40 119.15 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (analyse comptes fournisseurs datée

du 31 mai 2012) du mois de mai 2012, pour un montant de **28 079.23\$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mai 2012, datée du **29 mai 2012**, pour les salaires versés du numéro # **502310** au numéro # **502330**; pour un montant total de **7 394.92 \$**.

5. Lecture de la correspondance

a. **Ministère des Transports – Rôles et responsabilités des municipalités et du MTQ dans le cadre de la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

Monsieur Daniel Leclerc chef des centres de services de la Mauricie, nous informe de certaines dispositions du projet de loi no. 9 modifiant la Loi sur les véhicules hors route; adoptée le 13 juin 2006. Ces dispositions permettent d'augmenter la distance maximale permise pour circuler sur la chaussée et la deuxième concerne la circulation sur la chaussée ou sur l'accotement sur une distance continue de plus d'un kilomètre. Si nous souhaitons adopter une réglementation en regard de cette loi, il nous soumet un exemple de règlement municipal qui pourrait être adopté.

b. **Mutuelle des municipalités du Québec – Rapport annuel 2011**

Le président du conseil et chef de la direction de la MMQ, demande que soit déposé au conseil municipal le huitième rapport annuel de son organisme, qui nous informe sur les résultats financiers et les faits saillants du dernier exercice.

c. **Carrefour Jeunesse Emploi - Vidéo promotionnelle de la MRC des Chenaux**

Madame Catherine Lajoie, Agente pour le carrefour nous informe qu'il y a eu le lancement officiel de la vidéo promotionnelle de la MRC des Chenaux, elle profite de l'occasion pour nous en transmettre un exemplaire.

d. **MRC des Chenaux / Vente pour défaut du paiement des taxes**

Le directeur général de la MRC, soumet à notre attention la disposition du Code municipal, prévue à l'article 1038, permettant aux municipalités d'acquérir un immeuble mis en vente pour le non-paiement des taxes. La directrice générale mentionne que nous avons un immeuble qui sera mis en vente et si nous ne faisons pas l'acquisition de l'immeuble, dans l'éventualité où personne n'enchérit sur l'immeuble, nous devons quand même payer les frais encourus par le processus et risquer de perdre les taxes à recevoir s'il y avait prescription (3 ans). De plus, nous devons probablement refaire le même processus l'an prochain occasionnant ainsi de nouveaux frais pour le même dossier.

Résolution 2012-06-80

Vente pour défaut du paiement des taxes

CONSIDÉRANT QU'un immeuble du territoire de notre municipalité sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 14 juin 2012;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise madame Josée Roy à enchérir et à acquérir l'immeuble de notre territoire qui sera vendu par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'aura pas trouvé preneur.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. MRC des Chenaux – Cours d'eau Bradley

La MRC des Chenaux nous transmet la résolution 2012-05-088, adoptée par le conseil des maires, qui mentionne que le dossier du cours d'eau Bradley sera soumis au coordonnateur de l'aménagement du territoire, monsieur Yvan Magny; afin qu'il puisse procéder au suivi dudit dossier.

f. Sainte-Anne-de-la-Pérade – Protocole d'entente relatif aux frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna

Cette municipalité nous soumet de nouveau cette année, un protocole d'entente à intervenir entre les municipalités qui acceptent de s'impliquer financièrement aux frais d'opération de l'aréna de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Le conseil ne souhaite pas signer le dit protocole.

g. Députée de Vachon – concernant le projet de loi 14

Martine Ouellet, députée de Vachon et porte-parole du Parti Québécois en matière de mines, gaz de schiste et gaz à effet de serre, nous transmet le point de vue de son parti pour mettre en perspective les lacunes importantes du texte de loi actuel. Mme Grenon mentionne que dans la dernière revue Quorum de la FQM, il est aussi question de ce projet de loi.

6. Rapport des travaux de voirie avec suivi budgétaire

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 26 904.09 \$ Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 73 731.91 \$.

7. Dépôt des écritures du journal général de mai 2012

La directrice générale dépose les écritures du journal général de mai 2012.

8. Distribution de plants d'arbres / 17 mai 2012

La directrice générale informe le conseil que le 17 mai dernier a eu la distribution de 250 plants d'arbres au bureau municipal, trois essences ont été distribuées à une cinquantaine de citoyens. Considérant le grand intérêt de la population qui en a bénéficié, si le conseil est d'accord, nous répèterons cette distribution l'an prochain.

9. Collecte de pneus - résultat

Au cours de la fin de semaine du 4, 5 et 6 mai a eu lieu la collecte des pneus. Recyc-Québec a ramassé un total de 370 pneus d'autos et de VTT et viendra chercher sous peu les 15 pneus de camions ramassés.

10. Résolution 2012-06-81

Résolution pour autoriser un cadeau à l'occasion de la fête du 50^{ième} anniversaire d'ordination sacerdotale du Pasteur Clément Jacob

CONSIDÉRANT QU'il y aura une fête à l'occasion du 50^e Anniversaire d'ordination sacerdotale du pasteur Clément Jacob;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire souligner ce grand évènement pour le pasteur Clément Jacob;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement d'un montant de 250.00 \$ pour un cadeau à l'occasion de la fête du 50^{ième} anniversaire sacerdotale de monsieur Clément Jacob.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2012-06-82

Résolution concernant la répartition des crédits pour les travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la façon de dépenser les crédits qui seront alloués par l'enveloppe discrétionnaire de la députée Noëlla Champagne;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, ont déterminé les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage seraient souhaités pour le rang St-Alexis Ouest, le rang St-Joseph Ouest et la route Thibeault;

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts de travaux de pavage, démontre que les travaux du rang St-Alexis pourraient coûter 10 935.00 \$, les travaux pour le rang St-Joseph Ouest 36 450.00 \$ et les travaux de la route Thibeault 43 740 \$ taxes incluses, l'estimé étant basé à 135.00\$ la tonne;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal retenu pour les travaux de pavage et de gravelage, sans cette enveloppe discrétionnaire, est de l'ordre de 30 000 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil mettra 30 000 \$ en travaux de pavage pour la ou les routes suivantes : Saint-Alexis, St-Joseph Ouest et y ajoutera aussi le montant alloué par la députée Noëlla Champagne en travaux de pavage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2012-06-83

Résolution pour autoriser la vérification des extincteurs chimiques de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est obligatoire de faire vérifier les extincteurs chimiques se trouvant dans l'édifice municipal et au nouveau bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Protection incendie CFS Inc., entreprise spécialisée qui exécute ce travail pour nous depuis 2004, propose de venir faire la vérification des extincteurs le 11 juin prochain;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Protection incendie CFS Inc. à procéder à la vérification et à l'entretien des extincteurs chimiques se trouvant à l'intérieur de l'édifice municipal au 660 rue Principale et du bureau municipal au 600 rue de l'Église.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2012-06-84

Assurance collective délégation de la MRC de Mékinac pour une demande de soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU' un cahier des charges a été élaboré par le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités régionales de comté (MRC) participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de toutes les municipalités pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec permettant respectivement aux municipalités de conclure une entente pour notamment contracter des assurances et, de déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, il est résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes délègue à la Municipalité régionale de comté de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

14. Résolution 2012-06-85

Assurance collective – Mandat à monsieur Pierre Piché, ASQ-Consultant en avantages sociaux – Gestion du Collectif d’assurance des municipalités de la Mauricie

CONSIDÉRANT QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux effectue la gestion du régime d’assurance collective des municipalités de la Mauricie depuis 1998 et qu’il a participé à la rédaction de l’actuel cahier des charges, en collaboration avec l’ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes maintient son adhésion à ce regroupement d’assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin d’assister la municipalité dans sa gestion du régime d’assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l’assureur qui aura été retenu et qu’aucune autre somme d’argent supplémentaire ne sera requise;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, il est résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de son régime à l’intérieur du regroupement régional d’assurance collective des municipalités locales de la région de la Mauricie.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

15. Résolution 2012-06-86

Résolution pour mandater la directrice générale à demander des soumissions pour le marquage au sol

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est nécessaire pour la sécurité des automobilistes, de procéder au marquage au sol des rues publiques;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à demander des soumissions, par invitation, pour le marquage au sol des voies publiques municipales.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

16. Résolution 2012-06-87

Résolution concernant le rapiéçage mécanisé ou la réfection du pavage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué concernant l’affectation des crédits en matière de pavage, par l’adoption de la résolution 2012-06-82,

crédits qui proviennent du budget municipal et de la subvention qui nous sera allouée par la députée Noëlla Champagne;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal accompagné du conseiller responsable de la voirie, monsieur Robert Normandin, avaient été mandatés pour identifier sur la chaussée les endroits où il est nécessaire d'agir en priorité;

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux nécessitant la réfection sur des distances de plus de 30 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'utiliser la totalité du budget de pavage en surfacage du rang St-Alexis et le rang St-Joseph Est soit pour les endroits suivants :

- du # 3747 au # 3731 rang St-Alexis, soit 81 tonnes, + ou – 150 mètres,
- du # 3821 au # 3741 rang St-Joseph Ouest, soit 135 tonnes, + ou – 250 mètres,
- Face au # 3860 rang St-Joseph Ouest, soit 135 tonnes, + ou – 250 mètres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal, il est possible pour des dépenses supérieures à 25 000\$ mais inférieure à 100 000\$ de procéder par la voie d'invitation pour la réalisation de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir de cette disposition pour demander un appel d'offres pour le surfacage de diverses routes de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Marc Cossette, le conseil mandate la directrice générale à demander un appel d'offres, par voie d'invitation, auprès des entreprises de la région pour la réalisation de ces travaux;

QUE le budget alloué pour ces travaux, sera entièrement mis pour les travaux de réfection, il n'y est donc prévu aucune somme pour le rapiéçage mécanisé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2012-06-88

Résolution relative à la tonte du gazon au cimetière de la Fabrique St-Luc

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée au conseil afin que la municipalité s'occupe de la tonte du gazon au cimetière de la Fabrique St-Luc;

CONSIDÉRANT QUE notre assureur a été dûment informé de notre intention qu'un employé de la municipalité, soit l'étudiant embauché pour la période estivale, exécute les travaux de la tonte du gazon et l'assureur nous a confirmé qu'aucun avenant n'est à émettre puisque l'étudiant est un employé rémunéré de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique devra assumer et payer les coûts pour le salaire et les déductions à la source de l'étudiant ainsi qu'un montant pour l'utilisation des équipements et de l'essence;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil de la municipalité accepte la demande de la Fabrique St-Luc et procèdera à la tonte du gazon du cimetière pour la période du 28 mai au 27 août 2012, par le biais de l'étudiant embauché par la municipalité;

QUE la Fabrique assume et acquitte à la municipalité sur présentation de facture, les coûts inhérents pour ses travaux, soit la somme de vingt-deux dollars (22 \$) de l'heure, comprenant le salaire et les déductions à la source de l'étudiant ainsi que l'utilisation des équipements et l'essence.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

18. Questions diverses

a. Résolution 2012-06-89

Résolution pour autoriser les paiements de comptes

CONSIDÉRANT QUE plusieurs factures sont entrées depuis la transmission de la liste aux élus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

• Pitneyworks	66.52 \$
• BPR-Infrastructure Inc.	80.00
• Tremblay Bois Mignault Lemay	3 412.15

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Ministère des Transports – Trafic lourd route Thibault

Monsieur le maire mentionne au conseil municipal, qu'il a reçu un appel du directeur du MTQ, monsieur Richard Dionne, l'informant que le trafic lourd étant restreint sur le pont de St-Stanislas (maximum 5 000 tonnes) dû à des travaux routiers majeurs, il est dévié vers la route Thibeault-Normandin. Le directeur a confirmé à monsieur le maire, que le ministère des Transports fera les réparations nécessaires, si le détournement du trafic lourd causait des dommages à la route Thibeault-Normandin. Le conseil municipal prend donc la décision, de ne réaliser aucune réfection de pavage sur cette route pour la saison 2012; puisque le détournement du trafic lourd va durer plusieurs semaines.

c. Machinerie des Chenaux inc. – Félicitations

Le conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre une lettre de félicitations à l'entreprise Machinerie des Chenaux inc., qui a remporté les premières places au niveau local et régional – volet Mauricien - du 14^e Concours québécois en entrepreneuriat dans la catégorie Services aux entreprises. L'entreprise représentera la Mauricie lors de la grande finale du Concours le 16 juin prochain à Québec.

d. Luminaire de rue – Parc industriel

Monsieur David Lafontaine, technicien en projet pour Hydro-Québec, a informé la directrice générale qu'installer le nouveau luminaire sur le poteau de Bell à l'entrée du Parc industriel, nous coûterait plusieurs milliers de dollars; puisqu'il ne s'y trouve aucune tension. Nous avons le choix d'installer le luminaire sur le poteau (avec transfo), qui se trouve presque en face de Machinerie des Chenaux ou soit de planter notre propre poteau à l'entrée du parc et se raccorder sur le poteau (avec transfo); planter un poteau coûterait environ la somme de 2 500 \$. Après discussion, le conseil décide d'installer le luminaire sur le poteau (avec transfo), la directrice générale informera Hydro-Québec de cette décision.

e. Méchoui du Comité Loisirs et Social – Félicitations

Le conseil municipal souhaite adressée des sincères félicitations au Comité Loisirs et Social, pour le méchoui annuel qui a eu lieu le 2 juin dernier et qui a connu un très grand succès. Plus de 200 personnes ont participé à cet évènement et sans l'implication des bénévoles cet activité ne pourrait avoir lieu.

f. Tour Charles Bruneau – Autorisation de passage

La directrice générale informe le conseil, que nous avons reçu une demande d'autorisation de passage pour le Tour CIBC Charles Bruneau, qui aura lieu le 5 juillet prochain entre 14 h 20 et 15 h 45. Le conseil est d'accord et autorise la directrice générale à émettre l'autorisation demandée.

19. Période de questions

Monsieur Morinville pose des questions sur le projet Assainissement des eaux usées.

20. Résolution 2012-06-90

Clôture de la séance

Sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 21 h 00.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trés.